



3870, chemin de Tilly
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
Tél : 418 886-2441 #103
dg@saintantoinedetilly.com
www.saintantoinedetilly.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Le 13 décembre 2022, le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année financière 2023.

Au cours de cette assemblée, les délibérations ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

L'assemblée aura lieu à 19H00, au 955 rue de l'Église.

DONNÉ À Saint-Antoine-de-Tilly, ce 1^{er} jour du mois de décembre 2022.

Raphaël Rioux
Directeur Général et Greffier-Trésorier *intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussigné Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 09h00 heures et 16h00 heures le 1^{er} jour du mois de décembre 2022, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} jour de décembre 2022.

Raphaël Rioux
Directeur Général et Greffier-Trésorier *intérim*